Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20241113-24-156-F-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2024
Publication : 19/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/156/F

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

OBJET : FINANCES
CUISINE MUNICIPALE - Création d'une régie dotée de l'autonomie financière et sans personnalité morale (régie autonome) et adoption des statuts.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 novembre 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 9ème Adjoint délégué au service public de l'alimentation, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune souhaite créer une cuisine municipale qui pourra produire et distribuer ses premiers repas dès 2025.

Dans le cadre de la gestion de cet équipement, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux établir le coût du service, un budget annexe « Cuisine municipale », qui devra être opérationnel au 1er janvier 2025, a été créé par délibération n° 24/130/F du 14 octobre 2024.

Compte tenu de l'objet du service, de son mode de financement et de fonctionnement, le mode de gestion choisi sera le service public administratif (SPA) géré sous forme de régie dotée de l'autonomie financière, sans personnalité morale.

Il convient donc de créer une régie à autonomie financière sans personnalité morale (régie autonome) pour l'exploitation de cette cuisine municipale, d'approuver les statuts de cette régie mais également de nommer un directeur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-14, R.2224-63 à 71 et R.2221-95 à 98,

Vu la délibération n° 24/130/F du 14 octobre 2024 portant création d'un budget annexe de la cuisine municipale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 08 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les statuts de la régie à autonomie financière sans personnalité pour l'exploitation du service public administratif de la cuisine municipale, ci annexée.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la création de cette régie autonome.

ARTICLE 3 : de nommer les trois (3) membres du Conseil d'exploitation :

- M. Vincent GAMBINI
- Mme Nathalie MAISETTI
- Mme Christiane REVEST

ARTICLE 4 : de nommer Mme VERSI Thérèse sur proposition de Monsieur le Maire, Directrice de la Régie de la Cuisine Municipale.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		22
Nombre de procurations		0
Nombre de suffrages exprimés		22
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

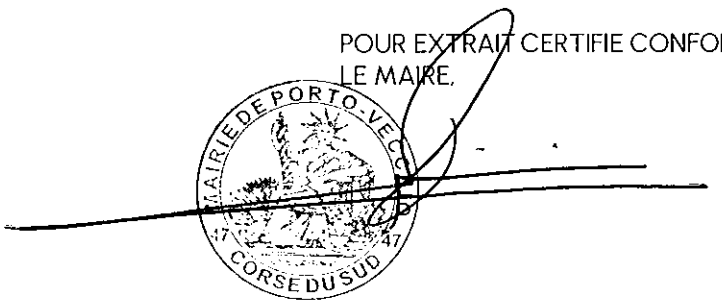

Le secrétaire de séance